

Information rapide aux personnels du Parc National de La Réunion

Rencontre avec F LOUISY président de PNF

et

Rencontre avec M.VINCON conseiller du Président de la république

Le mercredi 20 août 2014

Dans le cadre de la visite du Président de la République François HOLLANDE à La Réunion et en particulier de l'inauguration de la maison du Parc National, nous avons sollicité un entretien avec un de ses conseillers. De même, nous avons sollicité une rencontre avec M.Ferdy LOUISY Président du CA de Parc nationaux de France et du CA du PN Guadeloupe, en déplacement pour la même occasion.

Pour ces deux entretiens, nous avons prévu la même trame mais compte-tenu des temps impartis, nous n'avons pu tout aborder :

- la création de l'Agence Française de la Biodiversité ;
- la protection de la biodiversité Outre-mer et en particulier à La Réunion ;
- la situation des parcs nationaux ;
- la situation particulière du Parc national de La Réunion ;
- les dotations de l'État pour notre établissement (ETP et budget) ;
- les missions prioritaires de l'établissement pour l'État ;
- la situation des contractuels dérogatoires et des « déprécarisables » ;
- la situation des agents des corps de l'environnement.

**Rencontre avec M.Ferdy LOUISY
Président du Conseil d'Administration de Parc nationaux de France
et du CA du PN Guadeloupe,**

Prévenus le matin même, une délégation composée de JC NOTTER (représentant du personnel suppléant au CA), JM PAUSE (représentant SNE-FSU à la CCP), M JUSSIAUME (secrétaire de la section SNE-FSU du Pnrun) a pu s'entretenir avec M. LOUISY durant 1h10.

Création de l'Agence Française de la Biodiversité

Aucune information récente, les questions de rattachement des Parcs, du devenir de PNF et de ses personnels et de statut des contractuels restent centrales. F LOUISY a rencontré en juin la commission parlementaire Biodiversité dans la perspective de la loi Biodiversité. Le rattachement de l'ONCFS a été abordé, mais le poids du lobby chasse est lourd. Un amendement à la loi devrait être déposé à ce sujet.

La protection de la biodiversité Outre-mer et en particulier à La Réunion

Après une brève présentation des enjeux spécifiques à La Réunion (fort taux d'endémisme, menaces : espèces invasives, pollution, urbanisation, prélèvements...), M. LOUISY, nous a fait part du besoin de rééquilibrage des budgets de la protection de la nature en faveur de l'Outre-mer qui abrite 80 % de la biodiversité nationale, mais ne bénéficie que de 10 % des moyens. Un travail dans le cadre de la loi biodiversité est en cours pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques ultra-marins car de plus on peut y observer de bons résultats. Le travail dans le cadre de la coopération régionale lui paraît indispensable.

Les problématiques de braconnage et de police ont été abordées et le Président nous a fait part de son incompréhension quant au fait que des agents réalisant des missions de police en milieux isolés ne soient pas équipés. Le PN Guadeloupe a armé ses agents en 2007 et des formations continues sont délivrées.

F LOUISY nous fait part de son souhait de mettre en place un réseau des parcs ultra-marins.

La situation des parcs nationaux

Les agents ne comprennent pas les actions et positionnement de certains directeurs et CA envers une espèce protégée comme le loup dans les cœurs (organisation de battues-délibération du PN Cévennes.....) c'est les fondements de protection des espèces qui sont remis en cause. De plus la crédibilité des agents qui sensibilise depuis des années au non-dérangement des espèces en cœur est mise à mal par ces actions.

M LOUISY a rencontré des bergers dans les pyrénées et comprends les enjeux pour les différents acteurs du territoire, cependant la protection demeure le pilier des missions des Parcs nationaux.

Sur les questions des moyens budgétaires et humains dans le contexte de restrictions actuelles, F LOUISY nous a fait part de son engagement pour que les Parcs ne disparaissent pas et qu'ils ne soient pas laissés pour compte dans le cadre de l'AFB. Il craint cependant que les restrictions ne soient pas encore terminées.

Le SNE-FSU a rappelé sa volonté de défense de nos établissements, de nos missions au service de la protection de la nature et des agents qui y œuvrent.

La revalorisation des catégorie C des parcs en souffrance depuis le début d'année, n'a pas été abordée.

La situation des contractuels dérogatoires et des « déprécarisables »

Les personnels et leurs compétences accumulés sont parmi les trésors à préserver pour nos établissements.

Le contexte des dérogatoires « loi Le Pors » de catégorie B (3 écologues) et C (19 médiateurs du patrimoine), recrutés localement à la création du Parc de La Réunion est présenté. Ce dispositif existant également en Guyane permet des recrutements sans condition de diplôme ou de concours.

Les agents sont en poste depuis 6 ans. Un recrutement de 4 médiateurs a été réalisé cette année suite à des départs.

Les médiateurs du patrimoine, exercent les mêmes missions que les ATE à l'exception des missions de police judiciaire, cependant ils réalisent des missions de police administrative. Compte-tenu de la différence de statut avec les ATE ils existe une différence annuelle de

plusieurs milliers d'euros de rémunération.

Dans ce contexte, deux tendances émergent au sein des agents avec une volonté commune d'avoir une évolution salariale correspondant à un déroulement de carrière au fil du temps ; une partie des agents reste attaché au statut dérogatoire et considère une réelle spécificité de leur métier, une autre partie aspire à pouvoir passer ATE pour exercer les mêmes prérogatives et bénéficier du même statut.

F LOUISY aborde la question du concours spécial dont ont bénéficié il y a quelques années des agents contractuels du PN Guadeloupe et du concours de déprécarisation (non ouvert aux dérogatoires).

Fin de l'entretien très riche, avec une très bonne qualité d'écoute, d'échange et de compréhension. Sur les dossiers ainsi qu'un sentiment de défendre les mêmes sujets : nos patrimoines, nos établissements – leurs missions – leurs personnels.

Nous avons croisé à nouveau F LOUISY à la suite de notre entretien à la préfecture et avons pu aborder quelques autres points.

Le lendemain, jour de visite présidentielle, plusieurs personnels sont allés à la rencontre de M. LOUISY pour échanger avec lui.

Rencontre avec M.Philippe VINCON
**Conseiller du Président de La République en matière de Développement rural-
Agriculture-Pêche--Biodiversité**
et de M. Daniel FAUVRE DEAL de La Réunion

La délégation composée de C. CAUMES (représentant du personnel au CA), JM PAUSE (représentant SNE-FSU à la CCP), M JUSSIAUME (secrétaire de la section SNE-FSU du PNrun) a pu s'entretenir avec M. VINCON et FAUVRE durant 40mm.

Création de l' Agence Française de la Biodiversité

Nous exposons nos craintes et interrogations sur les questions de rattachement des Parcs, du devenir de PNF et de ses personnels et de statut des contractuels et donc pour nous des dérogatoires.

La question du rattachement de l'ONCFS sans laquelle, le projet perd de sa cohérence.

P VINCON : ce projet se situe dans un contexte de contrainte budgétaire et de recentrage des missions pour une meilleure reconnaissance de la biodiversité.

D FAUVRE nous fait part de la prise en compte des dérogatoires dans le périmètre du statut des contractuels des Parcs préalable à l'AFB.

La protection de la biodiversité Outre-mer et en particulier à La Réunion

Présentation des enjeux spécifiques à La Réunion reconnue comme Hot-Spot de la Biodiversité (fort taux d'endémisme exemple Pétrel - Tuit-tuit...) – Laboratoire du vivant – classée au Patrimoine mondial de l'Unesco, les menaces (espèces invasives, pollution, urbanisation, prélèvements...) et un des plus fort taux de perte de biodiversité (espèces disparues). Les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux et la répartition des moyens consacrés à la protection de la biodiversité sont déséquilibrés entre les territoires français. (nous reprenons l'argument de F LOUISY) l'Outre-mer abrite 80 % de la biodiversité nationale, mais ne bénéficie que de 10 % des moyens...

Échange sur les menaces et les moyens budgétaires et humains, et notamment le braconnage de palmistes et les prélèvements de plusieurs milliers d'individus pour des réseaux organisés, l'empoisonnement de rivière...

Questions de P VINCON sur le CMAC (qui sera reçu le lendemain - à l'heure de l'inauguration du siège et dont un trac a été remis par le collectif « anti-requin » rencontré dans l'après-midi ?) et sur le Patrimoine Mondial de l'Unesco.

La situation des parcs nationaux

Les agents ne comprennent pas les actions et positionnement de certains directeurs et CA envers une espèce protégée comme le loup dans les cœurs (organisation de battues-délibération du PN Cévennes.....) c'est les fondements de protection des espèces qui sont remis en cause. De plus la crédibilité des agents qui sensibilisent depuis des années au non-dérangement des espèces en cœur est mise à mal par ces actions.

La situation des contractuels dérogatoires

A la création de chacun des parcs nationaux un recrutement local a été opéré afin de faciliter l'acceptation de l'établissement et de ses missions au sein des populations. En 2008 pour les Parcs de Guyane et de La Réunion ont été recrutés des contractuels dérogatoires loi « Le Pors » qui mettent en œuvre sur le terrain avec les ATE la politique de l'établissement, exception faite de la mission de police judiciaire... Compte tenu des différences de traitement pour les mêmes missions, les agents aspirent à de meilleures perspectives d'évolution de carrière et de rémunération ce qui n'est pas le cas actuellement.

Pour P VINCON les entretiens se succèdent...

Fin de l'entretien très court, intense, frustrant, qui s'est plutôt déroulé comme une discussion sans suivre de manière linéaire les points que nous avons prévus, une très bonne qualité d'écoute, beaucoup de questions, quelques notes sans doute pour le discours du Président le lendemain...

Nous avons continué la discussion à l'extérieur avec M. FAUVRE notamment sur le fonctionnement interne du PNrun.

Ces entretiens denses et courts sont agréables de part la qualité d'écoute et d'échange avec les interlocuteurs même s'ils ne connaissent pas bien nos établissements, mais très frustrants de part l'impression de superficialité du au temps limité. Nous avons néanmoins le sentiment d'avoir fait notre possible pour sensibiliser nos interlocuteurs aux problématiques de nos établissements.

—